



# Numéros de Sécurité Sociale pour les enfants

## Table des matières

Pourquoi dois-je demander un numéro de Sécurité Sociale pour mon enfant ?	1
Un enfant doit-il nécessairement avoir un numéro de Sécurité Sociale ?	2
Citoyenneté	2
Âge	2
Identité	3
Et si mon enfant a été adopté ?	3
Combien cela coûte ?	4
Qu'advient-il si je perds cette carte ?	4
Utilisation illicite du numéro de Sécurité Sociale	4
Contact Social Security	4

A la naissance de votre enfant, vous devez inscrire l'obtention d'un numéro de Sécurité Sociale sur votre liste des « choses à faire ». Le moment propice pour s'acquitter de cette tâche est le moment où vous communiquez les informations pour l'extrait de naissance de votre enfant alors que vous êtes encore à l'hôpital. Si vous ne demandez pas tout de suite un numéro dans un bureau de la Sécurité Sociale, vous devrez peut-être attendre que nous vérifions l'extrait de naissance de votre enfant.

## Pourquoi dois-je demander un numéro de Sécurité Sociale pour mon enfant ?

Vous devez avoir un numéro de Sécurité sociale pour déclarer votre enfant comme personne à charge sur votre déclaration de revenus. Votre enfant pourrait également avoir besoin d'un numéro de téléphone si vous prévoyez :

- ouvrir un compte bancaire à son nom ;
- lui acheter des obligations d'épargne ;
- lui obtenir une couverture de soins médicaux ; ou
- demander des prestations sociales pour votre enfant.

## Un enfant doit-il nécessairement avoir un numéro de Sécurité Sociale ?

Non. L'obtention d'un numéro de Sécurité Sociale pour votre nouveau-né est un acte volontaire. Toutefois c'est une idée judicieuse. Vous pouvez déposer une demande de numéro de Sécurité Sociale pour votre bébé lorsque vous demandez son extrait de naissance. L'organisme de l'État qui émet les extraits de naissance nous communiquera les informations sur votre enfant et nous vous adresserons la carte de Sécurité Sociale par courrier.

Si vous attendez pour demander un numéro dans un bureau de la Sécurité Sociale, vous devrez apporter la preuve de la nationalité américaine, de l'âge et de l'identité de votre enfant, ainsi qu'un justificatif de votre propre identité. Nous devons vérifier le dossier de naissance de votre enfant, ce qui peut prolonger jusqu'à 12 semaines le délai d'émission d'une carte. Pour vérifier l'authenticité d'un extrait de naissance, la Sécurité Sociale contactera le bureau qui l'a établi. Nous procédons à ces vérifications dans le but d'éviter que des personnes utilisent frauduleusement des extraits de naissance pour obtenir des numéros de Sécurité Sociale afin d'établir de fausses identités.

### Comment puis-je demander un numéro de Sécurité Sociale ?

**À l'hôpital :** lorsque vous communiquez les renseignements nécessaires pour l'extrait de naissance de votre bébé, il vous sera demandé si vous souhaitez demander un numéro de Sécurité Sociale pour votre enfant. Si vous répondez « oui », vous devrez fournir les numéros de Sécurité Sociale des deux parents, dans la mesure du possible. Vous pouvez néanmoins demander un numéro pour votre enfant, même si vous ne connaissez pas les numéros de Sécurité Sociale des deux parents.

**Dans un bureau de la Sécurité sociale :** si vous attendez pour demander le numéro de votre enfant, vous devez :

- remplir une *Demande de carte de Sécurité Sociale* (Formulaire SS-5-INST-FR) ; et

- nous présenter des documents originaux prouvant :
  - sa citoyenneté américaine ;
  - son âge ; et
  - son identité.
- nous présenter les documents prouvant votre identité.

**REMARQUE :** Dans certaines localités, le bureau de poste ne livrera pas la carte de votre enfant à moins que le nom de votre enfant ne soit écrit sur votre boîte aux lettres.

Enfants âgés de 12 ans ou plus : toute personne âgée de 12 ans ou plus sollicitant l'attribution d'un premier numéro de Sécurité Sociale doit se présenter en personne aux fins d'entretien et ce, même si un parent ou tuteur signe la demande au nom de l'enfant.

## Citoyenneté

Nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve de la nationalité américaine. Au nombre de ceux-ci figurent l'extrait de naissance américain, l'attestation de déclaration de naissance délivrée par les services consulaires des États-Unis, le passeport américain, le certificat de naturalisation ou le certificat de citoyenneté. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à *Numéros de Sécurité Sociale pour les non citoyens* (Publication n° 05-10096-FR).

## Âge

Si votre enfant est né aux États-Unis, vous devez présenter son propre extrait de naissance. (S'il existe, vous devez le présenter.) En l'absence d'un extrait de naissance, nous pourrions accepter :

- un certificat religieux établi avant que l'enfant n'ait cinq ans et montrant la date de naissance ;
- le certificat américain d'enregistrement de la naissance à l'hôpital ; ou
- le passeport.

Si votre enfant est né hors des États-Unis, vous devez présenter l'extrait de naissance étranger de votre enfant (si vous en avez un ou si vous pouvez en obtenir une copie dans les 10 jours ouvrables). Si vous ne pouvez pas vous le procurer, nous pourrions accepter les documents suivants :

- Certificate of Birth Abroad (FS-545, certificat de naissance à l'étranger) ;
- Certificate of Report of Birth (DS-1350, certificat de déclaration de naissance) ;
- Consular Report of Birth Abroad (FS-240, déclaration consulaire de naissance à l'étranger) ;
- Certificate of Naturalization (certificat de naturalisation) ; ou
- Passeport.

## Identité

**Votre enfant** : nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve de l'identité de votre enfant. Pour être considéré comme acceptable, un document doit être en cours de validité (ce qui signifie qu'il ne doit pas être arrivé à expiration) et comporter le nom de votre enfant, les renseignements qui l'identifient et de préférence, une photographie récente. Nous acceptons généralement un document d'identité sans photo s'il comporte suffisamment de renseignements pour identifier l'enfant (tels que son nom et son âge, sa date de naissance ou les noms des parents). Nous préférons voir le passeport américain de l'enfant. En l'absence de ce document, nous pouvons accepter :

- un justificatif d'identité autre qu'un permis de conduire délivré par l'État ;
- l'ordonnance d'adoption de votre enfant ;
- le dossier médical de votre enfant émis par le médecin, la clinique ou l'hôpital ;
- le dossier religieux de votre enfant ;
- le dossier d'inscription de votre enfant dans une garderie ou un établissement d'enseignement ; ou
- la carte d'identité scolaire de votre enfant.

**Vous** : si vous avez la nationalité américaine, les agents de la Sécurité Sociale vous demanderont de présenter, comme preuve de votre identité, votre permis de conduire américain, un justificatif d'identité autre qu'un permis de conduire délivré par l'État ou un passeport américain. Si vous ne disposez pas de ces pièces spécifiques, nous vous demanderons de présenter d'autres documents que vous pourriez avoir, notamment :

- votre carte d'identification d'employé ;
- votre carte d'identité scolaire ;
- votre carte d'assurance maladie (pas une carte Medicare) ;
- votre carte d'identité militaire américaine ; ou
- votre police d'assurance-vie.

**Tous les documents doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes par l'instance émettrice. Nous ne pouvons pas accepter de photocopies, ni de copies certifiées conformes de documents.** Nous pourrions utiliser le même document à deux fins différentes. Par exemple, nous pourrions utiliser le passeport de votre enfant comme justificatif de la nationalité et de l'identité. Ou bien, nous pourrions utiliser l'extrait de naissance de votre enfant comme preuve de son âge et de sa nationalité. **Vous devez toutefois fournir au moins deux documents distincts.**

Nous vous enverrons le numéro et la carte de votre enfant dès que nous aurons tous les renseignements le concernant et que ses documents auront été vérifiés.

## Et si mon enfant a été adopté ?

Nous pouvons attribuer à votre enfant adopté un numéro de Sécurité Sociale avant que le processus d'adoption soit terminé, mais vous préférerez peut-être attendre. Vous pourrez alors demander le numéro en utilisant le nouveau nom de votre enfant accompagné de votre nom en tant que parent. Si vous souhaitez déclarer votre enfant aux fins de l'impôt alors que la procédure d'adoption est toujours en cours, adressez-vous à Internal Revenue Service pour demander le Formulaire W-7A,

*Application for Taxpayer Identification Number for Pending U.S. Adoptions (Demande de numéro d'identification de contribuable pour les adoptions en cours aux É-U).*

## Combien cela coûte ?

Le numéro et la carte de Sécurité Sociale sont attribués gratuitement. Si quelqu'un entre en contact avec vous et veut vous facturer l'attribution d'un numéro et la délivrance d'une carte de Sécurité Sociale, n'oubliez pas que les services de la Sécurité Sociale sont gratuits. Vous pouvez signaler toute personne tentant de vous faire payer en composant le numéro de la ligne d'assistance de notre Office of the Inspector General (Bureau de l'Inspecteur Général) : **1-800-269-0271 (TTY 1-866-501-2101** sourd ou malentendant) de 10:00 a.m. à 4:00 p.m. heure de la Côte Est des États-Unis ou visitez <http://oig.ssa.gov/report>.

## Qu'advient-il si je perds cette carte ?

Si votre carte est égarée ou volée, elle pourra être remplacée. Vous avez droit à trois cartes de remplacement dans une année et à 10 durant toute votre vie. Les changements de nom légaux et autres exceptions ne sont pas pris en compte dans la détermination de ces limites. Par exemple, les changements de statuts de non-citoyens nécessitant l'émission d'une nouvelle carte pourraient ne pas être pris en compte dans l'application de ces limites. De même, si vous pouvez prouver que vous avez besoin de la carte pour éviter un préjudice important, il est possible que cette limite ne s'applique pas.

Votre carte de Sécurité Sociale est un document important. Nous vous recommandons de la garder en lieu sûr. **Ne la transportez pas avec vous.**

## Utilisation illicite du numéro de Sécurité Sociale

Si vous avez des raisons de croire que quelqu'un utilise de manière frauduleuse le numéro de Sécurité Sociale de votre enfant, déposez une plainte auprès de la Federal Trade Commission par :

- Internet — [www.identitytheft.gov](http://www.identitytheft.gov) ;
- Téléphone — **1-877-IDTHEFT (1-877-438-4338)** ; ou
- Téléscripneur — **1 866 653-4261**.

Il est illégal :

- d'utiliser de manière illicite le numéro de Sécurité Sociale d'un tiers ;
- de communiquer de fausses informations lors de la demande d'un numéro ; ou
- de modifier, d'acheter ou de vendre des cartes de Sécurité Sociale.

## Contactez Social Security

Il y a plusieurs façons de contacter Social Security, y compris en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous servir. Depuis plus de 80 ans, Social Security aide à assurer le présent et l'avenir de millions de personnes en fournissant des prestations et une protection financière.

### Visitez notre site Web

La façon la plus facile de traiter toute question liée à Social Security à partir de n'importe où et à n'importe quel moment est de visiter [www.socialsecurity.gov](http://www.socialsecurity.gov). À partir du site, vous pouvez :

- créer un compte *my* Social Security pour consulter votre *Social Security Statement* (relevé de sécurité sociale), vérifier votre revenu, imprimer une lettre de vérification des prestations, modifier vos informations de dépôt direct, faire une demande de remplacement de carte Medicare, obtenir un formulaire SSA-1099/1042S de rechange, et plus encore ;

- faire une demande d'Extra Help (aide supplémentaire) pour couvrir les coûts du régime de médicaments d'ordonnance de Medicare ;
- faire une demande de prestations de retraite, d'invalidité et d'inscription à Medicare ;
- trouver des exemplaires de nos publications ;
- obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes ;
- et plus encore !

Certains de ces services ne sont offerts qu'en anglais. Visitez notre portail multilingue pour obtenir des informations en Français. Nous fournissons des services d'interprétariat gratuits pour vous aider à traiter vos affaires liées à la sécurité sociale. Ces services d'interprétariat sont disponibles, que vous nous parliez au téléphone ou que vous vous présentiez à nos bureaux.

### Appelez-nous

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous offrons de nombreux services par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-nous en composant sans frais le **1-800-772-1213** ou notre numéro ATS au **1-800-325-0778**, si vous êtes sourd ou malentendant.

Si vous devez parler à quelqu'un, nous pouvons répondre à vos appels de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Nous vous demandons d'être patient pendant les périodes occupées, car vous pourriez connaître un taux plus élevé que la normale de signal de ligne occupée et des temps de mise en attente plus longs avant de nous parler. Nous sommes heureux de vous servir.



Securing today  
and tomorrow